

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 15 juin 2016

## CONSEIL DE PARIS

### Conseil Municipal

#### Extrait du registre des délibérations

-----

**Séance des 13, 14 et 15 juin 2016**

**2016 DAC 474** Subvention (5.000 euros) à l'association Familles et Amis des Déportés du Convoi 77 (4e).

**Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteure.**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération, en date du 31 mai 2016, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association Familles et Amis des Déportés du Convoi 77 ;

Sur le rapport présenté par Mme Catherine VIEU-CHARIER, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention de fonctionnement de 5.000 euros est attribuée à l'association Familles et Amis des Déportés du Convoi 77, 17, rue Geoffroy l'Asnier 75004 Paris (2016\_07264 / 184399).

Article 2 : La dépense correspondante, soit 5.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2016 nature 6574, rubrique 323, VF40001 : Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la mémoire.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**